

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LE CRÉDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 ET GDF SUEZ LUTTENT ENSEMBLE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE



Engagés contre la précarité, Crédit Agricole Toulouse 31 et GDF SUEZ viennent de renouveler pour trois ans leur convention de partenariat en médiation sociale énergie. Cette coopération vise à accompagner leurs clients en difficulté, ayant du mal à honorer leurs factures énergétiques, un poste qui pèse parfois lourd dans le budget d'un ménage.



La convention a été signée par Denis de Brouwer, délégué Relations Clients Particuliers de GDF SUEZ et Yvon Malard, Directeur Général de Crédit Agricole Toulouse 31.

Ce partenariat permet aux animateurs Point Passerelle de Crédit Agricole Toulouse 31 d'être en lien direct avec le Pôle Solidarité de GDF SUEZ pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées (par exemple, des échelonnements de paiement adaptés à

chaque situation).

En parallèle, ces animateurs sont formés par GDF SUEZ pour sensibiliser les clients à la maîtrise des consommations d'énergie, expliquer comment lire une facture ou orienter vers les acteurs sociaux. GDF SUEZ poursuit et développe ainsi l'accompagnement de ses clients en difficulté en leur offrant la possibilité de recourir à des structures spécialisées dans la médiation sociale.



Point Passerelle est un dispositif mis en place en 2008 par Crédit Agricole Toulouse 31, destiné à aider les clients fragilisés par un accident de la vie. Depuis sa création, il a aidé plus de 700 familles. Chômage, séparation ou maladie sont le plus souvent à l'origine des difficultés touchant toutes les générations. Les animateurs du Point Passerelle interviennent auprès de ces clients pour les conseiller dans leur gestion budgétaire, leurs démarches administratives, les orienter vers les travailleurs sociaux, les associations... Une écoute et un soutien qui visent à redonner confiance et autonomie à ces familles.

CONTACTS PRESSE

GDF SUEZ: 01 44 22 05 50

RICHARD MIRALLES, RESPONSABLE COMMUNICATION CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 :

richard.miralles@ca-toulouse31.fr / 05 61 26 98 53